

LA LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

■ n° 6 août 2026



Venezuela : le cabinet IPRs On-line rejoint le réseau Lexing®

Nous sommes fiers d'annoncer l'arrivée au sein du réseau mondial Lexing® du cabinet d'avocats IPRs On-line, basé à Caracas, au Venezuela.

Il sera représenté au sein du réseau par Maître María Alejandra López García.



L'IA transformera-t-elle le métier d'expert-comptable ?

Alain Bensoussan intervient au Congrès régional de l'Ordre des experts-comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se tient les 9 et 10 juillet 2026 au Palais du Pharo à Marseille. Il participe, le vendredi 10 juillet de 14 à 15h, à la table ronde intitulée : « L'IA transformera-t-elle notre métier ? ».

[Lire la suite.](#)



L'administration de la preuve numérique à l'ère de l'IA

La procédure pénale ne cesse de s'actualiser pour s'adapter aux avancées technologiques afin d'obtenir la preuve numérique. C'est pourquoi il est primordial de sensibiliser et former les personnes concernant les données transmises à des fournisseurs de services et notamment les fournisseurs d'Intelligence artificielle. Des mesures d'hygiène numérique doivent ainsi être un réflexe pour chacun, et notamment pour les professionnels.

[Un article de Virginie Bensoussan-Brulé et Célia Neuveux](#)



Ne pas limiter la politique de lutte contre les stupéfiants aux seuls trafiquants

Alain Bensoussan est intervenu le mardi 30 juin dans Le Meilleur de l'Info sur CNews, une émission consacrée notamment à la lutte contre les stupéfiants.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan](#)



Décrypter les nouveaux enjeux de la dernière réforme des nullités en droit des sociétés

Le régime des nullités en droit des sociétés a longtemps été considéré comme une source d'insécurité juridique. Pour répondre à ces difficultés, une réforme a été engagée, issue de l'article 26 de la loi du 13 juin 2024.

[Un article de Jennifer Bessi et Camille Boucher-Wittreck](#)



Légitime défense des policiers : protéger ceux qui nous protègent, dans le cadre de l'État de droit

Virginie Bensoussan-Brulé est intervenue, mercredi 1er juillet 2026 sur CNews, elle y a abordé la question de la légitime défense des policiers.

[Accéder à l'intervention de Virginie Bensoussan-Brulé](#)



Messages éphémères et enregistrement clandestin

Par un arrêt du 23 juin 2026, la Cour de cassation précise la portée de l'article 226-1, 2°, du code pénal lorsque des vidéos intimes ont été volontairement envoyées sous la forme de messages éphémères, puis copiées à l'insu de leur auteur sur différents supports numériques.

[Un article de Raphaël Liotier](#)



Espace public : Conditions d'application du couvre-feu aux mineurs

Alain Bensoussan est intervenu le lundi 6 juillet 2026 dans l'émission Le Meilleur de l'Info, présentée par Mickael Dorian sur CNews, pour analyser la question des couvre-feu applicables aux mineurs non accompagnés.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan](#)



Deepfakes, usurpations, manipulations : l'IA réinvente la fraude, quelles réponses assurantielles ?

Une conférence est organisée le **10 septembre 2026** par Diot-Siaci et Lexing Avocats sur les risques de fraude liés à l'IA et aux réponses assurantielles qui peuvent y être apportées.

[Lire la présentation ici.](#)



CRA : quelles sont les obligations du distributeur ?

Le règlement (UE) 2024/2847 relatif à la cyber-résilience (CRA) structure la chaîne d'approvisionnement autour d'une logique d'opérateurs économiques parmi lesquels figure le distributeur. Si ses obligations sont moins étendues que celles du fabricant, elles n'en demeurent pas moins déterminantes pour la sécurité du marché intérieur

[Un article de Katharina Berbett et Mathilde Pennès-Lavoye](#)



Virginie Bensoussan-Brulé sur CNews : comment se déroule un pourvoi en cassation

Invitée de l'émission Le Meilleur de l'Info le 9 juillet 2026, Virginie Bensoussan-Brulé a analysé les conséquences d'un pourvoi en cassation.

[Accéder à l'intervention de Virginie Bensoussan-Brulé](#)



La résolution UE droit d'auteur votée au Parlement

Le 10 mars 2026, le Parlement européen a adopté une résolution sur le droit d'auteur face à l'intelligence artificielle générative. Cette résolution fixe cinq orientations principales pour encadrer l'usage des œuvres protégées par les systèmes d'IA générative

[Un article de Marie Soulez et Eve Timsit](#)



De la déloyauté sanctionnée à la loyauté exigée : vers un nouveau modèle juridique ?

Invité de l'émission Midi News Week-End le 12 juillet 2026, Alain Bensoussan est revenu sur la place croissante de la loyauté dans le droit contemporain.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan](#)



Loi Darcos impose une présomption aux fournisseurs d'IA

Le développement des modèles d'IA générative repose sur une collecte massive et automatisée de données numériques, connue sous le nom de « moissonnage ». Parmi ces données figurent de nombreuses œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits voisins utilisées sans autorisation.

[Un article de Marie Soulez et Eve Timsit](#)



Directive NIS 2 : la cybersécurité devient l'affaire des dirigeants

Virginie Bensoussan-Brulé a été interrogée par le Nouvel Économiste sur les conséquences de la directive NIS 2 pour les dirigeants.

[Lire la présentation ici.](#)



Contrat d'édition : renforcement de la protection des auteurs et compositeurs

Le Sénat a adopté, en 1^{re} lecture, la proposition de loi relative au contrat d'édition qui doit favoriser les pratiques entre les acteurs des filières du livre et de l'œuvre musicale et porte également sur la simplification de l'exception au droit d'auteur pour les personnes en situation de handicap.

[Un article de Marie Soulez](#)



NIS 2 et DORA au programme du 4e Colloque national Souveraine Tech

Anthony Coquer animera le **18 septembre 2026** à Saint-Malo, dans le cadre du 4e colloque national de Souveraine Tech, consacré à la « Résilience des infrastructures et technologies critiques ». un débat sur le passage des obligations à la résilience réelle.

[Lire la présentation ici.](#)

Conférence Lexing



Sécuriser ses contrats informatiques en 2026

Le mercredi **9 septembre 2026** de 9h30 à 11h30.

Une conférence pour faire le point sur les bonnes pratiques contractuelles à adopter en 2026 et renforcer la sécurité juridique de vos projets informatiques.

Cette conférence sera animée [Katharina Berbett](#), directrice du département Contentieux informatique complexe, et [Marie-Adélaïde de Montlivault-Jacquot](#), directrice du département Contentieux et expertise du numérique et informatique.

- [Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Cybersécurité et noms de domaine

Le mercredi **16 septembre 2026** de 9h30 à 11h30.

Le marché mondial des noms de domaine poursuit sa croissance et le cybersquatting change également d'échelle. Les fraudeurs ne se limitent plus à l'usurpation de marques : ils ciblent désormais l'identité même d'institutions de confiance, comme l'Afnic par l'envoi de fausses décisions de justice.

Cette conférence, animée par Me [Anne-Sophie Cantreau](#), directrice du département Propriété industrielle Conseil et [Anthony Sitbon](#), Consultant cybersécurité, Directeur Sécurité chez Lexing Technologies.

- [Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Rapport Cnil 2025 : bilan et perspectives

Le mercredi **23 septembre 2026** de 9h30 à 11h30.

[Alain Bensoussan](#), Spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique et [Chloé Torres](#), Directrice du département Protection des données personnelles, DPO du cabinet Lexing, reviendront sur le rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour l'année 2025, publié en mai 2026, ainsi que sur les textes et la jurisprudence qui ont jalonné ces derniers mois. Ils vous en présenteront une analyse détaillée pour en décrypter les enjeux et en expliquer la mise en œuvre.

- [Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Gestion des crises numériques et intelligence artificielle

Le mercredi **30 septembre 2026** de 9h30 à 11h30.

Cette conférence animée par [Raphaël Liotier](#), avocat, Directeur du département [Droit pénal de l'informatique et du numérique](#), vise à renforcer la compréhension des enjeux juridiques et réputationnels liés aux crises numériques et aux 'bad buzz' afin d'anticiper les risques, adopter les bons réflexes et protéger efficacement l'image de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses collaborateurs.

- [Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférences Lexing



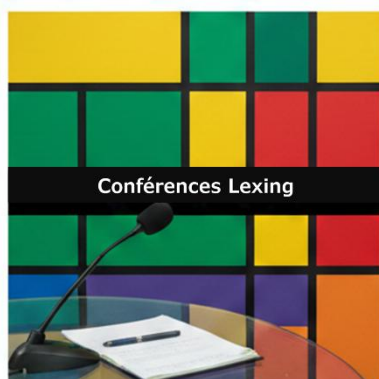
Voici nos prochains rendez-vous !

Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 7 octobre 2026 : « Les préjudices dans les contrats IT : savoir les anticiper et les évaluer » par [Bertrand Thoré](#), Économiste, Directeur du département Économie juridique.

Le 14 octobre 2026 : « Panorama 2025-2026 des décisions de la Cnil » par [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.

Le 4 novembre 2026 : « Analyse d'impact et intelligence artificielle : un outil de conformité essentiel » par [Thomas Cantoni](#), directeur du département Données personnelles Conseil, et [Anne Renard](#), directrice du département Conformité & Certification.

Le 18 novembre 2026 : « Les obligations fiscales et sociales des plateformes numériques » par [Jennifer Bessi](#), directrice du département Fiscalité de l'économie numérique et [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.



Le 25 novembre 2026 : « Évaluation et renégociation des contrats informatiques existants » par [Katharina Berbett](#), directrice du département Contentieux informatique complexe, et [Alexandra Massaux](#), directrice du département Droit des technologies émergentes Contentieux

Le 2 décembre 2026 : « Marketing digital et données personnelles : éviter les sanctions » par [Céline Avignon](#), directrice du département Publicité, Communication et Marketing digital.

Le 9 décembre 2026 : « Brevets d'invention : gérer les inventions des salariés » par [Virginie Brunot](#), directrice du département Propriété industrielle Contentieux.

Le 16 décembre 2026 : « Action de groupe en matière de données personnelles » par [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.

MOOC gratuit, composé de 34 leçons
et accessible sur PC, Mac et mobile



[Anthony Coquer](#), expert en cybersécurité et en intelligence artificielle, Directeur général de Lexing Technologies, contribue, au sein du cercle des formateurs du Club EBIOS, à la conception du MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager » proposé par l'Anssi. Ce MOOC permet à chacun de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'analyse de risques cyber. Il s'adresse à un large public : RSSI, auditeurs, chefs de projet, juristes, mais aussi à toute personne souhaitant comprendre et appliquer les bases de la méthode EBIOS Risk Manager.

[MOOC conçu conjointement par l'Anssi et le Club EBIOS.](#)

TEXTES ET JURISPRUDENCE CLÉS ■

Train de mesures omnibus numérique sur l'IA – [Règlement \(UE\) 2026/1744 du Parlement européen et du Conseil du 8 juillet 2026](#) modifiant les règlements (UE) 2024/1689, (UE) 2018/1139 et (UE) 2023/1230 en ce qui concerne la simplification de la mise en œuvre des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (JOUE L, 24-07-2026). Entrée en vigueur le 27 juillet 2026 et directement applicable.

IA agentique et données personnelles – La Cnil et le Conseil de l'IA et du Numérique publient une note exploratoire. ([Note Cnil CIANum](#) 2026). ([CP Cnil 20 juillet 2026](#))

L'IA pour système éducatif – Si l'IA est massivement utilisée tant parmi les élèves qu'au sein de la communauté enseignante, ses usages restent le plus souvent dissimulés. C'est l'un des constats formulés par le Conseil dans son rapport. « **Sortir de la clandestinité** », c'est assumer collectivement la présence de l'IA dans le champ de l'éducation, pour penser son intégration dans l'enseignement primaire et secondaire, en assurant la qualité de ce qu'elle apporte tout en prévenant les risques qu'elle engendre ([CP 22 juin 2026](#)). [Rapport CIANum](#) et [annexes](#).

Réseaux sociaux – Afin de protéger les mineurs contre l'impact des réseaux sociaux, les députés européens souhaitent que la législation européenne soit mieux appliquée et mise en œuvre. **Un renforcement des règles pour des réseaux sociaux et un environnement en ligne plus sûrs** ([CP 14 juillet 2026](#)).

Réseaux sociaux – [Résolution législative du Parlement européen du 9 juillet 2026](#) sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à une dérogation temporaire à certaines dispositions de la directive 2002/58/CE en ce qui concerne l'utilisation de technologies par les fournisseurs de services de communications interpersonnelles non fondés sur la numérotation pour le traitement de données à caractère personnel et d'autres données aux fins de la lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants en ligne (11261/1/2026–C10-0178/2026–2025/0429(COD)) ([CP 9 juillet 2026](#))

Numérique – [Résolution du Parlement européen du 7 juillet 2026](#) sur une nouvelle stratégie pour l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique.



La lettre juristendances, technologies, data & IA est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. Président et Directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 3130-1797 - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte (anciennement JTIT). Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=«mail»>



Lexing 2026